



Mission régionale d'autorité environnementale

BRETAGNE

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale de Bretagne
sur la régularisation de la situation administrative
des installations d'un site déjà en activité
sur la ville de Saint-Malo (35)
et la commune de Saint-Jouan-les-Guérets (35)**

n°MRAe 2018-005739

La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier mentionné ci-dessus, reçu le 29/01/18. En conséquence, elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

La présente information sera :

- notifiée à l'autorité compétente à l'origine de la saisine,
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public,
- mise en ligne sur le site Internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Rennes, le 29 mars 2018

Pour la présidente de la MRAe Bretagne et par délégation

Antoine PICHON